

# SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

Le **onze octobre deux mille vingt-trois**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Olivier BOICHON, Bernard DESBENOIT, Marie Claire FOUCHERAU, Sylvie CHAMPROMIS, Delphine FARGE, Clément LE PAGE, Philippe MONCORGER.

Absents avec pouvoirs : Thierry GENOUX (pouvoir à Clément LE PAGE), Dylan JACOPIN (pouvoir à Roger SANDRI), Sandrine VEROT (pouvoir à Olivier BOICHON).

Absents excusés : Stéphanie PAWLOWSKI, Gérald BUFFARD, Jean Michel MOULIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON.

\*\*\*\*\*

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

## Ordre du jour :

- Compte rendu conseil communautaire
- Compte rendu de commissions
- RPQS 2022
- Subventions association :
  - Pour la vie de Liv (reporté)
- Voirie 2024
- Règlement cimetière (reporté)
- Projet chaufferie
- Appel à projet dispositif village d'avenir
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

## COMPTES RENDU :

### • CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les comptes rendus sont disponibles sur le site de Charlieu Belmont Communauté.

### • COMMISSION CULTURE :

Monsieur Bernard DESBENOIT nous présente le programme mis en place, nommé « La culture dans nos villages » qui regroupent les spectacles et événements prévus sur Charlieu Belmont Communauté dans le cadre du programme culturel.

### • REUNION PROTECTION DES ELUS :

Les élus de la région se sont réunis autour du Préfet de la Loire, du Procureur de la République, d'un capitaine et un colonel de Gendarmerie, d'un commandant et son adjoint de la Police Nationale, du secrétaire du Préfet et du secrétaire général de la Sous-Préfecture, afin de débattre des problèmes d'agressions que rencontrent de plus en plus les élus et des moyens de protections qui leurs sont proposés.

\*\*\*\*\*

#### **RPQS 2022 :**

##### **Délibération n°2023/051**

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

\*\*\*\*\*

##### **SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA VIE DE LIV- ANNEE 2023 :**

Le sujet est reporté.

\*\*\*\*\*

#### **VOIRIE 2024 :**

##### **Délibération n°2023/052**

La Commune va réaliser des travaux de voirie sur l'année 2024. Ces travaux sont réalisés de par une subvention départementale attribuée au SIVOM des Varennes.

- Chemin "chez Boizet" 10 389.50 euros HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE ET CONFIRME** le montant des travaux pour l'année 2024.

\*\*\*\*\*

**REGLEMENT DU CIMETIERE :**

Le sujet est reporté.

\*\*\*\*\*

**PROJET CHAUFFERIE :**

Une réunion a eu lieu le jeudi 4 octobre 2023 en présence de Messieurs BUCHET (architecte), GEAY (économiste), Olivier BOICHON, Gérald BUFFARD, Clément LE PAGE, Roger SANDRI et le bureau d'études fluides.

Les propositions varient entre 300 000 € HT et 427 200 € HT en fonction des options choisies (chaudière, éclairages, volets, menuiserie...). La commission « projet chaufferie » affinera les différentes options pour permettre au Conseil Municipal de prendre une décision.

Des demandes de subventions sont possibles à hauteur d'environ 60%.

\*\*\*\*\*

**APPEL A PROJET DISPOSITIF VILLAGE D'AVENIR :**

Sept candidatures ont été retenues pour potentiellement reprendre le multiservice de Nandax. Les entretiens avec les candidats ont commencé :

- Deux d'entre eux ont eu lieu ce mercredi 11 octobre 2023,
- Cinq autres auront lieu le vendredi 13 octobre 2023.

\*\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES :**

• **INAUGURATION DU CARREFOUR RD13/ ACCES NORD DE RESSINS :**

Lundi 16 octobre 2023 aura lieu l'inauguration de l'accès Nord de Ressins/RD13 en présence du président du département Monsieur Antoine VERMOREL député de la Loire, Monsieur ZIEGLER président du Département, Monsieur Jérémie LACROIX conseillé départemental, et un représentant de la Région, suivi d'un déjeuner à Ressins.

• **PLANIFICATION ÉNERGIE RENOUVELABLE :**

Une revue des possibilités d'implantation de production par énergies renouvelables doit être proposée sur la commune avant le 31 décembre 2023.

Plusieurs questions se posent afin de répondre à cette demande. Quelles zones, quelles technologies, impact sur le voisinage...

La séance est levée à 22h20.

Prochaine réunion le 08 novembre 2023.